



Éditorial

Une nouvelle année a commencé. Avec les membres du conseil municipal, je souhaite qu'elle soit pour chacune et chacun une année riche de projets réalisés, de promesses tenues, de bonheurs partagés.

Pour notre Pays, l'année 2015 restera marquée par les événements tragiques du 11 janvier et du 13 novembre. Notre village s'est associé au recueillement de la Nation. Il a partagé aussi les peines et les joies qui ont rythmé la vie des familles de la commune.

Ces dernières semaines ont vu l'ouverture au public de la Maison du ski de fond, de la Maison d'Assistantes Maternelles (*M.A.M.*) et de la patinoire.

Le conseil municipal poursuivra sa réflexion quant au devenir du patrimoine immobilier de la commune qui s'est considérablement accru au fil des années mais qui, chacun peut s'en rendre compte, s'est aussi dégradé de façon préoccupante. Le presbytère et la laiterie sont à peu près inutilisables. Le projet culturel envisagé dans la maison Chabrand classée parmi les monuments historiques est au point mort depuis plus de 15 ans. L'ancien broyeur est vide. La maison Colombet acquise en 1994 en vue de la création de la "Maison de l'Enfant" que devait y aménager le Parc naturel régional héberge depuis quelques années un troupeau de moutons. La scierie et les garages du Cristillan accueillent les véhicules, les engins communaux, les ateliers et les moyens techniques des agents de façon très irrationnelle.

La mise aux normes d'accessibilité d'une partie de ces bâtiments qui accueillent du public vient d'être évaluée à 433.000 € par le bureau d'études missionné par la communauté de communes de l'Escarton du Queyras. Et, cerise sur le gâteau, la révision du Plan Communal de Sauvegarde (*P.C.S.*) a mis en évidence la forte vulnérabilité de l'Ecole au risque d'inondation. Est-il utile de rappeler que la commune est également en charge de l'entretien de 2 églises, de 14 chapelles et de 10 cabanes pastorales ?

Bien évidemment elle n'a pas les moyens de faire face à cette accumulation de charges. Des choix devront être faits pour décider ce qu'il faudra

vendre pour assurer la maintenance et la rénovation de ce qui sera conservé.

En application du plan de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (*G.E.M.A.P.I.*), la Communauté de communes est en charge de la mise en œuvre d'un programme de travaux évalué à plusieurs millions d'euros pour la protection du village chef-lieu. Les moyens financiers correspondants seront difficiles à mobiliser. Un premier chantier a été réalisé à l'automne 2015 pour commencer à nettoyer le lit du Cristillan à l'amont du village.

Les aléas de plus en plus fréquents en matière d'enneigement grèvent lourdement les recettes des remontées mécaniques dont les membres du syndicat mixte, département (10%) et communes (90%), prennent en charge les déficits. Cette dépense devient de plus en plus difficile à supporter pour le budget communal toujours plus contraint par la diminution des dotations de l'État et la raréfaction des subventions publiques. De plus, le nombre de nos concitoyens partant aux sports d'hiver ne cesse de se "tasser" et leur mode de consommation du ski évolue rapidement.

Les collectivités territoriales et les acteurs économiques vont devoir envisager ensemble les conditions d'une véritable diversification de l'offre de loisirs que proposeront les stations de montagne de moyenne altitude dans les années à venir afin de maintenir voire de développer l'attractivité de ces territoires d'exception. L'authenticité de notre village, la capacité de mobilisation de ses habitants, l'existence du Parc Naturel Régional du Queyras garant de la richesse de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels, la dynamique qui naîtra de la fusion des communautés de communes du Queyras et du Guillestrois sont autant de raisons de croire en des lendemains encore souriants.

Une réunion sera organisée en fin de saison pour une réflexion collective associant tous les acteurs du tourisme pour la prise en compte des aléas climatiques.

Bonne et heureuse année à tous.

Christian Grossan

BÂTIMENT D'ACCUEIL DU SKI DE FOND

La décision de construire un bâtiment d'accueil du ski de fond date de 2011. L'objectif était de créer un véritable espace d'accueil avec un espace de vente et de conseils et une salle hors-sac pouvant accueillir les individuels comme les groupes constitués, classes, clubs sportifs...

Les travaux ont commencé en août 2014, la livraison était alors prévue pour l'été 2015 mais, si le gros œuvre s'est déroulé dans de bonnes conditions avec la qualité de travail attendue, des difficultés rencontrées avec plusieurs entreprises extérieures, retenues pour les lots de second œuvre, ont retardé le chantier et le bâtiment n'a été livré qu'en ce début de saison.



Quand le projet a été présenté en 2012 aux financeurs, le coût avait été évalué à 430.000 € ht. Sur cette base, la Région, l'État et le Département avaient décidé d'apporter leur concours à hauteur de 294.0000 €, soit 68 %. Le premier appel d'offres s'est révélé infructueux, en raison notamment d'un estimatif sous-évalué et du surcoût lié à toute construction recevant du public. Pour le deuxième appel d'offres, le marché a été arrêté à 535.000 € HT. Ce montant a été respecté pour qu'au final, malgré les modifications inhérentes à tout chantier, le coût reste au niveau prévu.



Lorsque les calendriers des financeurs seront calés, une inauguration sera organisée. Elle permettra aux Ceillaquins de découvrir ce bâtiment pour lequel une convention de mise à disposition va être signée avec la Communauté de Communes qui a la compétence ski de fond.

Il est évident, que cette structure devra être optimisée en devenant, par exemple, un pôle d'accueil, d'animations et de vie sociale pour les autres saisons.

Tableaux comptables récapitulatifs du chantier

Lot	Maçonnerie	Charpente	Menuiseries	Cloisons	Carrelage	Plomberie	Electricité	Peinture	Total Tx
Entreprise	BF	MARCHIS	GAUTHIER	AMD	MICHEL	GAPENÇAISE	SCARA&CIE	ARC EN CIEL	
Devis initial HT	221 495	119 009	58 757	22 987	21 018	65 379	19 973	6 459	535 079
Dépen. réelles engagées HT *	222 371	119 009	59 640	20 484	22 925	68 170	20 458	4 961	538 018
Dépen. réelles engagées TTC	266 845	142 810	71 568	24 581	27 511	81 804	24 550	5 953	645 622

Lot	Architecte	Etudes Structure	Etudes Fluides	Economiste
Entreprise	Benoît FOURNIER	Patrick MILLET	ROSTAIN & COSTE	NOEL Daniel
Devis initial HT	33 086,00	7 200,00	7 984,00	11 500,00
Dépenses réelles engagées HT	33 086,00	7 200,00	7 984,00	11 500,00
Dépenses réelles engagées TTC	39 660,85	8 640,00	9 561,48	13 800,00

Total Travaux TTC	645 622 €	* Les plus-values ont concerné les créations d'un radier (8004 € HT) et d'une pièce d'eau (5 426 € HT), la pose d'un carrelage antidérapant en lieu et place du carrelage prévu initialement (1 038 € HT). Ces plus-values sont quasiment compensées par des moins-values pour un montant de 18 391 € HT.
Total Etudes et Maîtrise œuvre TTC	71 662 €	
Total général TTC	717 284 €	* La TVA (20%) est récupérée par la commune à + 2 ans, à hauteur de (15,5%), soit une somme de 92 649 €.

Le bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - un bureau d'accueil ; - des toilettes accessibles pour les handicapés ; - une salle hors-sac de grande taille pouvant accueillir des groupes et des individuels ; - un vestiaire avec bancs et porte-manteaux ; - un poste de secours, obligatoirement placé au premier étage du fait de la situation en zone rouge du bâtiment ; - un garage qui accueille correctement la dameuse malgré la décision prise en hiver 2014 d'y placer la cuve à fuel prévue à l'extérieur initialement et une mauvaise cote de la machine sur la documentation technique du constructeur (6,60 m indiqués pour 7 m réels...). <p><i>Est prévue, pour l'an prochain, l'installation d'une plateforme élévatrice pour l'accès au premier étage des personnes à mobilité réduite.</i></p>
--------------------	---

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Conseil Municipal du mercredi 25 novembre s'est prononcé en faveur de la fusion des Communautés de Communes du Queyras et du Guillestrois qui sera effective en janvier 2017.

Cette fusion intervient en application de la loi « Notre » (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), qui prévoit un nouveau schéma des Communautés de Communes avec une rationalisation de leur périmètre et les principes suivants :

- la mutualisation des services ;

↳ Il y aura une seule administration pour le nouveau territoire permettant une réelle mutualisation des moyens et des économies d'échelle. La nouvelle Communauté de Communes reprendra l'ensemble des contrats en cours (personnel, assurance, baux...)

- la suppression des communes isolées ;

↳ La fusion des communes est un sujet de réflexion avancée pour certaines communes du Queyras et du Guillestrois.

- la création d'une Communauté de Communes autour d'un chef-lieu ;

↳ Guillestre sera entériné comme chef-lieu du territoire Guillestrois-Queyras.

- un seuil minimal de population de 15.000 hab. (5.000 pour les zones de montagne) ;

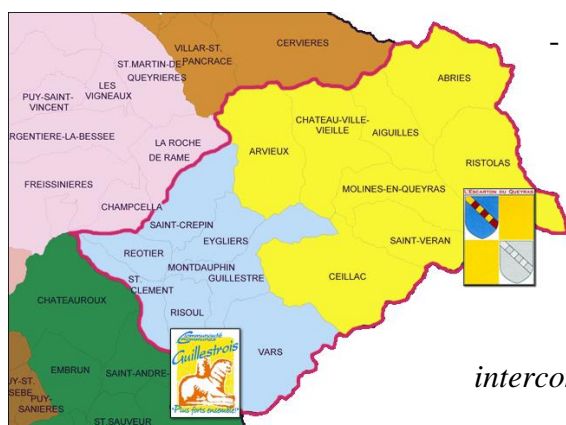
↳ Le Guillestrois-Queyras comptera 8.000 hab. environ.

- une cohérence territoriale ;

↳ Pour l'essentiel, le territoire couvre le bassin-versant du Guil avec une activité tournée principalement vers le tourisme et le Parc Naturel du Queyras intéresse dès à présent 10 des 16 communes.

- la réduction du nombre de syndicats avec transfert de compétences le cas échéant ;

↳ Tous les syndicats à vocation unique acquerront une dimension intercommunale. Ce sera le cas pour les syndicats d'électrification.



- des compétences obligatoires, parmi lesquelles le tourisme (promotion), les déchets, l'assainissement (2018), l'alimentation en eau potable (2020), la G.E.M.A.P.I. (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ~ 2018) ;

↳ Pour Ceillac, la compétence eau potable constituera un changement réel en 2020.

- lorsqu'une compétence est au exercée au sein d'une Communauté de Communes, soit elle est prise par la nouvelle Communauté de Communes, soit elle est restituée aux communes ;

↳ Le problème se pose pour les compétences tourisme, ski de fond et transports ; ce sont des sujets d'importance abordés lors des discussions entre les maires des 2 Communautés commencées il y a un an.

- la clé de répartition des sièges au Conseil Communautaire est uniquement calculée au prorata de la population, avec un siège minimum par commune, la plus grosse commune - le chef-lieu bien souvent - ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

↳ Le seul critère pris en compte est le nombre d'habitants. Le Queyras, malgré sa superficie deux fois supérieure, ne disposera donc que de 8 sièges sur 27. La gouvernance de la future Communauté est donc au centre des débats.

- l'harmonisation de la fiscalité sera lissée sur 12 ans.

↳ Au niveau fiscal, la fusion pourra se traduire par une hausse d'impôts pour le Guillestrois qui sera lissée sur 12 ans. Cette hausse s'explique surtout par le fait que la C.C. du Queyras exerce plus de compétences que la C.C. du Guillestrois.

PROJETS EN COURS

Terrain de Jeux

Il apparaît logique de conforter le terrain de jeux au village, en l'aménageant et en l'équipant, après une extension par une emprise sur des parcelles communales contigües afin d'offrir un espace suffisant pour les enfants du village et des vacanciers, résidant à V.V.F. notamment, qui le fréquentent et en ont fait par là-même un lieu de partage convivial devenu incontournable.

Le projet d'aménagement concernera essentiellement la réfection du mur d'enceinte instable,

Biathlon

La configuration des vallées d'Arvieux et de Ceillac et la présence de maisons dédiées à cette pratique conduisent ces deux communes à compléter leur offre nordique par des aménagements spécifiques pour le biathlon.

Si le site d'Arvieux concernera une activité exclusivement hivernale, le site de Ceillac pourrait lui accueillir en toutes saisons des skieurs individuels et des équipes à l'entraînement qui disposeraient, en dehors des périodes d'enneigement, de 3 km d'itinéraires stabilisés dont la

interdisant, en l'état actuel, toute extension de l'aire de jeux.

Un dossier a été déposé en ce sens afin de bénéficier de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) allouée par l'État.



fréquentation serait bien évidemment interdite à la circulation des véhicules à moteur autres que ceux nécessaires à l'exploitation agricole. Les itinéraires ainsi aménagés seraient bien évidemment accessibles, au-delà des skis-roues, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite en fauteuil...

La commune a donc déposé un dossier auprès de ses partenaires (État, Région, Département) pour bénéficier d'un financement dans le cadre des Espaces Valléens.



Cimetière

Cette année, des travaux de réfection du portail d'entrée et d'accessibilité à l'église seront effectués.

De même, un aménagement de l'espace libre

Bâtiments communaux

La commune souhaite pouvoir regrouper les matériels techniques en un seul lieu avec un espace dédié au personnel digne de ce nom. La scierie située à la cime du village semble correspondre aux attentes.

Un travail d'évaluation a donc été demandé au

Aire de loisirs

La création d'un plan d'eau à la Chalp serait un atout évident qui permettrait d'élargir l'offre touristique d'été. Plusieurs conseillers municipaux se sont donc rendus sur des plans d'eau existants à Monétier, à Saint-Chaffrey et à la Norma (*Haute-Savoie*) afin de recueillir les informations nécessaires pour la constitution d'un projet finançable.

Les services de l'eau également contactés ont pu fournir les éléments nécessaires quant à la réglementation assez contraignante en ce domaine.

Travaux d'accessibilité

Les bâtiments communaux comme tous les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. C'est pourquoi une étude a été lancée sur le Queyras afin de déterminer quels travaux étaient nécessaires et leur coût.

Pour ce qui concerne Ceillac, les aménagements concernent l'école, la salle polyvalente, la mairie, la poste, l'office du tourisme, V.V.F., le centre

réservé aux tombes aura lieu afin d'optimiser la place disponible.

Derrière l'église, l'aménagement d'un columbarium est également programmé.

cabinet Laurens afin d'établir un pré-projet avec un estimatif du coût. Celui ressortant à environ 600.000 €, il est clair qu'un tel projet ne pourra être mené à bien que si des financements conséquents sont obtenus, même si les garages du Cristillan, qui devraient de fait être libérés, étaient vendus.

Pour un tel projet, il conviendra d'estimer assez précisément le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement, avant de solliciter les financeurs sachant qu'il ne pourra être porté que par la Communauté de Communes compétente dans ce domaine.

Pour ce même espace, un petit financement obtenu auprès de la région va permettre dès cet été d'aménager un bike-park, un parcours avec des modules bois (*subvention de 9.500 €*).

d'accueil. Le montant global des travaux préconisés s'élève à 430.000 €.

Si des travaux sont d'ores et déjà programmés pour l'école et la salle polyvalente (*15.000 €*), il apparaît difficile pour la commune, en l'absence de financement et avec la baisse des dotations de l'État, de pouvoir effectuer actuellement l'ensemble des travaux.

NOMS DE RUE



Il était devenu indispensable de donner des noms de rues au village, ne serait-ce que pour faciliter la circulation des vacanciers ou le travail du facteur et des livreurs.

Des propositions ont été faites par le conseil, après le travail effectué par les Amis de Ceillac avec le concours des enfants de l'école, ces propositions se basant bien souvent sur des noms en usage.

Après consultation de la population quelques modifications ont été apportées et la carte est désormais arrêtée. Des plaques seront mises en place progressivement.

Une carte du village pourra être de ce fait éditée et mise en place sur les panneaux d'affichage du village, avec en plus l'indication des services publics et des commerces.

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis les vacances de Noël, une Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.) est installée à l'Hysope, dans le quartier de l'Ochette. Elle accueille les jeunes enfants Ceillaquins jusqu'à 5 ans avec la possibilité de recevoir les enfants des touristes dans la mesure de 6 places disponibles.

Ce service qui était très attendu fonctionnera toute l'année et est assuré par Angélique Serrano et Nathalie Richard, toutes deux assistantes maternelles.

PATINOIRE



VOIRIE

Fin 2015, le conseil municipal a, en quelque sorte, raclé les fonds de tiroir pour entreprendre un programme assez conséquent d'entretien de la voirie communale. Les travaux ont concerné le chemin qui relie la route départementale de la Clapière au village vacances familiales, ainsi qu'une boucle dans le lotissement de l'Ochette pour un coût global de 44.946 €.

La participation du Conseil Départemental à ces travaux représente 15.000 € provenant de « l'enveloppe cantonale » pour laquelle les maires du canton ont privilégié cette année la commune de Ceillac.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La première tranche de réfection de la canalisation en eau potable a été achevée début novembre (264.000 € ~ voir lettre d'août 2015). Les premières mesures de débit ont d'ores et déjà permis de constater une réduction notable des fuites.

PÈRES NOËL

Spontanément, quelques volontaires sont venus prêter main forte à Monique Eymard pour créer des lutins sympatiques et des sapins originaux afin de rendre le village plus accueillant pour les fêtes de fin d'année.

Une belle initiative avec de beaux moments de partage lors des ateliers de créations qui se sont déroulés à la Fuga, un espace qui sera prochainement réhabilité.

les diplômées et agréées par le CD 05.

Le fonctionnement de la MAM (loyer + charges) est assuré par la commune pour un coût global de 6.000 € annuels, à rapprocher des 12.000 € que la commune versait jusqu'à maintenant à l'association « les Abeilles à l'école » qui reversait cette subvention au V.V.F. pour un accueil limité aux saisons touristiques.



L'absence de neige en début de saison a conduit la commune à acquérir en décembre une patinoire qui permet de proposer aux vacanciers une activité complémentaire au ski.

Elle a joui d'une bonne fréquentation pendant les vacances de Noël.

Actuellement située à proximité du centre du village, elle devrait être déplacée cet été sur la zone de loisirs, au pied du village.



Pour la seconde tranche (du camping des Moutets jusqu'au réservoir), d'un coût inférieur (230.000 €), les financeurs ont été sollicités. La commune espère bénéficier du même niveau de subventions et réaliser les travaux à l'automne 2016.



E.S.F.



En 1978, Jean-Claude Carle était élu directeur de l'E.S.F. succédant à Tintin Fournier qui avait créé l'école en 1968. Particulièrement consensuel et posé, il a exercé son activité avec sagesse et optimisme. Il a depuis été réélu jusqu'en novembre 2015, où il a décidé de passer le témoin.

Rappelons que Jean-Claude Carle a été maire de Ceillac de 2001 à 2008. Durant cette période, la Communauté de Communes a doté la Commune de la caserne des pompiers et de la station d'épuration, le syndicat mixte des stations du Queyras a créé un réseau performant de neige de culture, remplacé les téléskis du Mélézet et le télésiège de Girardin.

C'est Murielle Bérard qui lui a succédé, pour 4 ans, et a pris en main l'E.S.F., un mois seulement avant la saison. Dans sa mission, elle est entourée de Sylvain Fournier, directeur technique et d'Eric Randu, chargé du ski de fond. Christian Perron, quant à lui, a été désigné commissaire vérificateur des comptes avec Annick Ménétrier.

Si cette passation anticipée intervient dans un contexte particulier avec un début de saison difficile dû au manque de neige, Jean-Claude Carle s'est montré volontiers disponible pour accompagner la nouvelle directrice qu'il avait déjà mise à contribution régulièrement ces dernières années.

Aussi, le changement s'est-il effectué en douceur même si des réflexions sont d'ores et déjà engagées quant au fonctionnement propre de l'école, à la place des stagiaires ou à la mise en place d'activités alternatives et/ou complémentaires au ski en réponse aux aléas climatiques.



POMPIERS

Le centre de secours de Ceillac compte actuellement 8 volontaires (*de 20 à 48 ans, avec un âge moyen de 33 ans*) et dispose de 3 véhicules d'intervention, un 4x4 pour les accès difficiles, un véhicule de protection polyvalent et un camion-citerne ayant une contenance de 2500 litres.

Les pompiers volontaires ont 3 ans pour se former aux premiers secours en équipe avec matériel, aux particularités du secours routier, à la lutte contre les incendies et les feux de forêt et aux interventions diverses, ce qui représente un total de 24 jours de formations. Une partie de ces formations pourra se dérouler à domicile dès le printemps 2016, via le réseau Intranet des pompiers. Bien sûr, des recyclages sont régulièrement proposés afin que les équipiers restent parfaitement opérationnels et performants.



Pour l'année 2015, les pompiers de Ceillac sont intervenus à 50 reprises (*secours à personnes : 61 %, incendies : 30 %, divers 9%*), les 3/4 des sorties concernant la vallée de Ceillac, avec une durée moyenne d'intervention assez réduite (*≈ 1 heure*), les évacuations étant assurées par le Centre de Secours de Guillestre.

Conscient de l'engagement et des contraintes que représente l'engagement chez les pompiers le S.D.I.S. (*Service Départemental d'Incendie et de Secours, présidé par Marcel Cannat*) a assoupli les contraintes de formations, de recyclages et de gardes. Aussi, aujourd'hui, est-il possible de s'engager sans mettre en péril ses vies familiale et professionnelle.

Dans un village comme Ceillac, l'existence d'un centre de secours est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle est aussi un facteur important de solidarité et un élément fort de la vie sociale. La municipalité souhaite que de nouvelles recrues viennent conforter l'équipe existante dont l'effectif est au seuil minimum.

CIRCULATION

Pendant l'été 2015, des équipements ont été mis en place pour améliorer les conditions de sécurité des différents usagers des routes voies communales que se partagent les véhicules automobiles, les piétons et les cyclistes.

Un certain nombre d'incivilités sont venues perturber le travail des agents communaux, avec l'impact que cela peut avoir sur les finances communales et les impôts de nos concitoyens. Un

panneau routier dégradé peut représenter le produit de la taxe foncière d'un studio !

La rue reliant la place Philippe Lamour à L'Ochette est la plus fréquentée par les piétons. Elle est étroite, sans croisement possible, et aucun trottoir ne peut être aménagé pour leur sécurité. Sa responsabilité pouvant être engagée, le Conseil Municipal a unanimement décidé d'en faire une voie à sens unique.



Les brèves de l'association des Amis de Ceillac

Le journal de l'association paraît à nouveau sous le titre de L'Écho des Amis de Ceillac (*visible sur ceillac.com, page amis de ceillac*)

Les musicales du jeudi s'enrichissent. Outre un programme d'été très varié, un concert de Noël est prévu.

Des conférences devraient être organisées cet été : Napoléon, Hannibal et l'évolution du climat à Ceillac sont évoqués. La visite d'une collection particulière d'instruments de musique, un atelier de cuisine du terroir, un autre de photographie devraient se mettre en place.

Pour la sauvegarde du patrimoine bâti, la réfection de la fontaine Lou Sarret devrait se faire. La Fondation du Patrimoine a été contactée à ce propos. De plus, une corvée de dégagement autour de la chapelle Saint-Barthélémy au Thioure devrait être organisée avec la mairie.

La signalétique de l'association devrait être repensée afin d'améliorer la visibilité du stand lors de manifestations ceillaquines.



Des visites du village seront assurées lors de la manifestation « Ceillac à pattes ».

Luc Dubost, artiste contemporain plasticien a été contacté et devrait développer plus qu'une simple exposition, un projet en collaboration avec les ceillaquins sur une durée d'au moins deux ans.

La participation de l'association est à l'étude quant au soutien de l'espace de vie culturelle que la mairie voudrait mettre en place.

A bientôt pour un programme plus détaillé.

(l'Association est présente aux pots d'accueil tous les dimanches soir)